

Fiche de présentation de l'Association pour l'Insertion Sociale

Nom de la structure : Association pour l'Insertion Sociale (AIS 35)

Adresse : 43 rue de Redon, 35000 Rennes

Téléphone : 02 99 67 39 14

Email : secretariat.direction@ais35.fr

www.ais35.fr

Personnes à contacter dans le cadre des violences conjugales :

Céline Orrye-Garlan

Directrice du Pôle Socio Judiciaire

celine.orrye-garlan@ais35.fr

Informations sur l'équipe : Nombre / Compétence :

Pour l'AIS 35 : 110 ETP

Pour le Pôle Socio Judiciaire : 14 salariés permanents dont une Directrice et un Chef de Service (travailleurs sociaux, psychologues, intervenants socio-judiciaires, juristes, secrétaires)

Mission générale de la structure :

Missions généralistes

Depuis 1966, l'Association pour l'Insertion Sociale milite et œuvre pour réduire les inégalités sociales, permettre l'accès aux mêmes droits pour tous et développer le sens de la responsabilité de chacun. Elle développe différents dispositifs d'insertion par le logement/hébergement (CHRS, Maisons relais, etc.) et d'insertion par l'activité économique (Ateliers d'insertion, AAVA).

Depuis les années 80, un Service d'Actions Sociales près le Tribunal (de Rennes et Saint Malo) exerce différentes mesures judiciaires en direction de personnes placées sous-main de Justice (enquêtes de personnalité, contrôle judiciaires, mesures d'alternatives aux poursuites, etc.), et à destination des victimes d'infraction pénales.

Missions liées aux violences conjugales

Auteurs :

- **Stages** de responsabilisation pour la prévention et la lutte contre les violences au sein du couple et sexistes, dans le cadre de composition pénale. Depuis 2011, l'AIS 35 met en œuvre ces stages dans les juridictions de Rennes et Saint-Malo. En 2018, 121 personnes ont bénéficié de ce dispositif dans le département (16 stages organisés).
- **Contrôle judiciaire socio-éducatif**. Contrôle de la mise en œuvre des obligations, accompagnement socioprofessionnel, accompagnement d'une réflexion sur le passage à l'acte.

Victimes :

- Accompagnement des victimes à tout stade de la procédure, en matière délictuelle ou criminelle, dont beaucoup de victimes de violences conjugales. L'AIS 35 a par ailleurs la responsabilité de la mise en œuvre des Téléprotections Grave Danger (TGD) sur la juridiction de Saint-Malo.
- Hébergement d'urgence de femmes victimes de violence conjugales (avec leurs enfants) dans des appartements sécurisés, dans la ville de Redon.

Intervenant Social en Commissariat et Gendarmeries sur le Pays de Saint-Malo :
Accompagnement social de personnes victimes, auteurs, ou hors champ pénal qui sont en lien avec les forces de l'ordre. Là encore, les violences conjugales constituent une part importante de l'action menée.

En cours d'élaboration : dispositif d'accueil immédiat d'auteurs de violences intrafamiliales pour lesquels une mesure d'éviction du domicile a été prononcée par la Juridiction. Cette mesure est couplée à une mesure de contrôle judiciaire socioéducatif.

Publics rencontrés :

Cf infra

Zone d'intervention :

Département de l'Ille-et-Vilaine (35), ressort des Tribunaux de Grande Instance de Rennes et Saint Malo. Ville de Redon.

Principaux partenariats développés par la structure :

Membre du Conseil d'Administration de la Fédération Citoyens et Justice,
Adhérent de la Fédération France Victimes,
Juridictions de Rennes et Saint-Malo,
Ville de Rennes.

Actions de prévention et de prise en charge des auteurs de violences conjugales :

Cf infra